



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES  
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-480

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL -  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS  
DE LA VILLE DE NIORT

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L.251-1, L.251-5 à L.251-10 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2022 créant un Comité Social Territorial commun à la Ville de Niort et au Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 mai 2022 fixant à un membre titulaire et un suppléant et assurant la présidence, la composition des membres titulaires du Comité Social Territorial ;

Vu le procès-verbal, en date du 20 mars 2026, de l'élection de Monsieur Jérôme BALOGE aux fonctions de Maire de la Ville de Niort ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la composition du Comité Social Territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

**ARRÊTE**

**Art. 1** – Composition du Comité Social Territorial

Sont désignés représentants de la Ville de Niort en qualité de titulaire et suppléant pour siéger au Comité Social Territorial ainsi que dans sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail :

DÉLÉGUÉE TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
<b>Sophie BOUTRIT</b>	<b>Véronique ROUILLÉ-SURAUULT</b>

**Art. 2** – Madame Sophie BOUTRIT est désignée pour présider le Comité Social Territorial et sa formation spécialisée.

**Art. 3** – Les présentes désignations prennent effet dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Art. 4** – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

**Fait en Mairie à Niort, le 27/04/2026**

Le Maire de Niort,

Signé

**Jérôme BALOGE**